



ACEF de Québec  
570 rue du Roi  
Québec, G1K 2X2  
Tél. : (418) 522-1568  
Fax : (418) 522-7023  
acefque@mediom.qc.ca

“Pour des aliments sains et abordables pour  
tous et toutes”

Mémoire de l'ACEF de Québec  
soumis à la

Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

21/06/2007  
mise à jour 04/09/07

## Plan du mémoire :

Introduction et objectifs poursuivis .....	3
A) Rappel historique : .....	4
B) Défendre et promouvoir les droits des consommateurs/trices .....	7
C) Consommation, prix des aliments et insécurité alimentaire.....	8
D) Enjeux et recommandations propres à certains produits ou certaines technologies....	16
E) Recommandations principales de l'ACEF de Québec.....	26

## Liste des tableaux :

Dépenses alimentaires des ménages selon les années et le quantile de revenu .....	8
Évolution des indices de prix (prix agricoles et prix à la consommation).....	12
Annexe 1 : Dépenses essentielles des ménages à faible revenu pour 2006 .....	31
ANNEXE 2 : Évolution comparée des indices de prix à la consommation au Canada et des prix du lait réglementés par la RMAAQ : .....	32
Évolution des prix maxima du lait régulier au Québec (1980-2006, Région 1).....	32
Évolution des prix maxima et moyens du lait régulier, P.Q. (1996-2004, Région 1) .....	33

## **Introduction et objectifs poursuivis**

L'ACEF de Québec est préoccupée par l'accessibilité des aliments sains à prix abordables pour les ménages à faible et modeste revenu.

Elle souhaite que les ménages disposent des ressources nécessaires pour satisfaire leur besoins de base de manière à ce que les personnes se maintiennent en santé et soient le plus possible actives et intégrées dans la société.

La sécurité et l'autonomie alimentaires revêtent une grande importance pour l'ACEF de Québec afin d'assurer un approvisionnement suffisant et de qualité à toute la population du Québec.

Nous ferons d'abord un rappel historique sur les propositions du Rapport Brundland (ONU, 1987) et sur les recommandations du Manifeste de la FNACQ-ACEF de Québec de 1989, qui visait entre autres à répondre aux enjeux de l'ouverture des marchés (ALÉA) dont les avantages nous semblaient alors exagérés (économie maximale de 20\$ par an sur la facture alimentaire moyenne d'un ménage québécois) et les risques sous-estimés en rapport avec la sécurité alimentaire et l'innocuité des aliments.

Nous discuterons par la suite de défense et promotion des droits des consommateurs pour traiter à la suite de l'importance de la dépense alimentaire pour les consommateurs et consommatrices du Québec.

Puis nous traiterons de divers enjeux spécifiques liés à la production, à la transformation à la distribution et à la consommation des aliments, pour enfin rappeler les recommandations principales de l'ACEF de Québec.

Nous souhaitons pouvoir influencer les réflexions et propositions de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dans le sens de la promotion des droits et intérêts des consommateurs et consommatrices du Québec et du développement économique durable et équitable, dans l'intérêt nous pensons de la collectivité dans son ensemble, présente et future.

Vous remerciant de votre attention et au plaisir de vous rencontrer.

## **A) Rappel historique :**

Il y a 20 ans, en 1987 le Rapport Brundland "Notre avenir à tous", ONU, jetait les bases du concept de développement durable après avoir dressé un bilan de la situation socio-économique et environnementale de la planète terre.

"On détruit près de 11 millions d'hectares de forêts tous les ans...Chaque année, six millions d'hectares supplémentaires de terres arables deviennent déserts... L'industrie et l'agriculture déversent des substances toxiques dans la chaîne alimentaire de l'homme et dans les nappes phréatiques au-delà de tout espoir de récupération... La combustion de combustibles fossiles dégage du gaz carbonique qui réchauffe petit à petit la Terre. Cet "effet de serre" pourrait bien d'ici le début du siècle prochain provoquer un relèvement des températures moyennes tel qu'il modifierait les grandes régions de production agricole... L'agriculture ne manque pas de ressources, elle manque de politiques capables d'assurer que la nourriture soit produite là où elle est nécessaire et de façon à fournir aux populations... des moyens d'existence suffisante..."

La tâche de l'agriculture ne se limite donc pas simplement à l'obtention du produit biologique, mais elle s'étend à l'entretien permanent et au renforcement de la fertilité du sol...

L'économie ce n'est pas seulement produire des richesses; l'écologie, ce n'est pas uniquement protéger la nature; ce sont les deux ensemble qui permettent d'améliorer le sort de l'humanité"

Force est de constater que des problèmes environnementaux, nommément le réchauffement de la planète causé en bonne part par la production humaine de gaz à effet de serre, se sont amplifiés depuis le bilan établi par la Commission Brundland, malgré les avertissements alors lancés.

Sauront nous éviter les erreurs écologiques humaines, tel la création du désert nord-africain qui fut jadis le grenier de l'empire romain, et éviter à temps la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, la déforestation et la perte de terres agricoles arabes sous la pression du développement urbain etc..

La Commission Brundland a bien montré que le système économique était en grande partie responsable de la pauvreté et de la faim (plus de 730 millions de personnes souffrant alors de la faim) dans le monde, et de la détérioration de l'environnement, et qu'on devait mettre de l'avant une politique de développement axée sur la préservation et la restauration des ressources naturelles (l'eau, l'air, les forêts, les sols, les espèces végétales et animales) et sur la lutte à la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie des moins nantis afin de promouvoir l'équité pour tous.

En 1988 et 1989 la FNACQ (maintenant l'Union des Consommateurs) a produit, sous le leadership de l'ACEF de Québec, un manifeste "Pour le développement d'un système agroalimentaire sains pour les humains et l'environnement" dont plusieurs recommandations demeurent actuelles.

- Il faut assurer à tous les êtres humains une alimentation saine, en quantité suffisante et en quantité constante. Le but de l'agro-alimentation est de fournir des aliments sains à tous les êtres humains afin qu'ils vivent en santé.

### **Le développement du secteur agroalimentaire québécois doit :**

- assurer la sécurité d'approvisionnement des citoyens en aliments sains;
- promouvoir le principe du respect de la nature par la mise en place de politiques agricoles encourageant une agriculture qui conserve ses ressources;
- poursuivre une politique d'autosuffisance alimentaire dans le respect de la complémentarité avec les autres pays producteurs;
- encourager la gestion de l'offre dans la mise en marché des produits alimentaires afin de maintenir des prix acceptables pour les consommateurs et un revenu décent pour les producteurs et éviter surproduction, gaspillage et pollution causée par le transport d'aliments sur de grandes distances;
- surveiller et contrôler le prix des aliments de base (pain, lait, oeufs...)
- favoriser la concertation entre associations de producteurs et de consommateurs et les autorités gouvernementales (mécanismes de contrôle des prix, qualité et innocuité des aliments...) nommément par le biais d'un sommet sur l'agroalimentaire suivi d'une Commission parlementaire pour mettre en application les recommandations du sommet et en mettant sur pied une table de concertation permanente impliquant les consommateurs.
- la qualité de l'eau est un préalable à la qualité des aliments; il faut redonner confiance aux consommateurs dans la qualité de leur eau potable en assurant que les usines de filtration d'eau éliminent les pesticides, métaux lourds...;
- réviser la formation des agronomes afin de promouvoir l'agriculture biologique et la protection de l'environnement;
- renforcer la loi sur la protection des terres agricoles en favorisant l'achat des terres agricoles par les agriculteurs;
- que le gouvernement pratique une politique d'achat priorisant les produits québécois, qu'il favorise le développement de l'agriculture régionale et qu'il limite la vente de terres à des capitaux étrangers.
- que le gouvernement fédéral rétablisse les barrières commerciales afin d'encourager une agriculture respectueuse de la nature (rehaussant les normes canadiennes) et productrice d'aliments sains, en évitant de protéger les monopoles industriels et commerciaux, et contrôlant mieux les frontières;
- que le gouvernement du Québec instaure un programme pour le soutien de l'agriculture biologique et la transition vers l'agriculture biologique;
- que les municipalités éliminent à la source les polluants de l'eau filtrée ou épurée (disposant sécuritairement des polluants), et que le gouvernement du Québec renforce et applique sa réglementation sur l'eau embouteillée;
- que l'État québécois encourage l'établissement de réseaux de distribution concurrentielle, la multiplication des marchés publics et l'implication des coopératives agricoles dans la mise en marché des produits alimentaires;
- que les associations de consommateurs fassent pression sur les chaînes alimentaires pour qu'elles offrent plus d'aliments biologiques et régionaux;
- que le fédéral maintienne le moratoire sur l'irradiation des aliments;

- que le gouvernement du Québec réglemente les méthodes de transformation et de conservation des aliments en priorisant la préservation de la valeur nutritive des aliments transformés;
- que les gouvernements fédéral et provincial modifient l'étiquetage des produits alimentaires pour donner aux consommateurs de l'information sur les conditions de production et de conservation des aliments plutôt que seulement sur la composition de l'aliment;
- que le gouvernement du Québec réglemente la publicité des aliments de manière à prioriser l'information sur la valeur nutritive.
- que l'on favorise la décentralisation des réseaux de distribution des aliments et l'auto-suffisance régionale et encourage la recherche d'énergies alternatives en agriculture;
- que l'on réduise les déchets à la source, favorise une politique de recyclage des déchets organiques dans toutes les fermes et municipalités à des fins de compostage, exige par réglementation l'utilisation de contenants recyclables, encourage la recherche sur les contenants biodégradables, réduisant les variétés de plastique afin d'en faciliter le recyclage;
- que le gouvernement du Québec assure un soutien équitable de l'agriculture biologique (subventions aux producteurs ou à la R&D) et que les entreprises de production intègrent le coût environnemental dans leurs coûts de production;
- que les gouvernements des différents pays établissent des ententes multilatérales et internationales afin d'éviter la surproduction alimentaire, de favoriser l'autosuffisance alimentaire, la production et la consommation d'aliments sains et les pratiques agricoles respectueuses de la dignité humaine et de la nature.

Des recommandations comme la certification biologiques ont été depuis la production du manifeste, mises en application, mais plusieurs n'ont été que partiellement ou aucunement appliquées alors que dans le domaine du commerce international et du contrôle de nos frontières les choses ont plutôt évolué en sens inverse de ce qui était alors recommandé.

## **B) Défendre et promouvoir les droits des consommateurs/trices**

L'ACEF DE Québec adhèrent pleinement aux sept droits fondamentaux défendus par l'Union internationale des consommateurs (ONG) : droit à la satisfaction des besoins de base, à la sécurité (santé), à l'information, à l'éducation, à la participation, à la compensation et droit à un environnement sain et durable.

Ces droits constituent un sous-ensemble des droits socio-économiques promus par l'ONU. Mais pour l'ONU les droits humains, dont ceux socio-économiques, sont d'égale importance donc non hiérarchisables.

L'ACEF de Québec défend le droit des consommateurs d'être correctement et pleinement informés sur les caractéristiques et les risques des produits alimentaires ainsi que sur les modes de production, transformation et conservation des aliments pouvant affecter la valeur nutritive et l'innocuité des aliments, l'environnement ou encore le bien-être des collectivités locales, des producteurs agricoles ou des travailleurs tout le long de la chaîne bio-alimentaire.

L'ACEF de Québec demande que l'homologation des produits et techniques alimentaires soit faite de manière rigoureuse, indépendante et transparente, en informant correctement la population sur les bénéfices et risques propres à chaque produit ou technologie. Il faut nommément tenir compte des spécificités de la population canadienne et de nos environnements socio-économique et naturel (sans s'en remettre aux évaluations d'ailleurs), établir par des démarches démocratiques les niveaux de risque socialement acceptables, tenir compte des interactions entre les divers médicaments et produits chimiques (pesticides engrais...) et entre les divers aliments, des effets à long terme sur l'être humain (en tenant compte des effets sur les enfants et toute personne malade ou très sensible etc.).

Les gouvernements doivent effectuer des évaluations indépendantes des produits et technologies, en tenant compte des préoccupations de la population, tout en rendant responsables les entreprises des effets néfastes causés par leurs produits et leurs techniques de production, sur la santé de la population et sur l'environnement, en exigeant qu'elles suivent les effets de la consommation des nouveaux produits et qu'elles apportent des correctifs et compensent les populations affectées si des effets néfastes sont découverts, sans dégager les entreprises de responsabilité pour cause de méconnaissance scientifique.

## C) Consommation, prix des aliments et insécurité alimentaire

a) L'importance de la consommation alimentaire pour les ménages québécois

### Dépenses alimentaires des ménages selon les années et le quantile de revenu

P.Q. Ménages ->	ANNÉE ->	1969 Tous	1996 Tous	2005 Tous	2005 1er quintile	2005 5e quintile
No. ménages		1 546 385	2 843 120	3 136 310	627 260	627 260
Taille moyenne		3,54	2,45	2,3	1,29	3,19
% propriétaires		44,5%	57,1%	60,5%	25,7%	94,3%
Revenu moyen		7 790 \$	44 962 \$	57 030 \$	14 960 \$	128 685 \$
Dép. totales		7 938 \$	42 849 \$	55 348 \$	18 787 \$	114 591 \$
Dép. consom.		6 434 \$	29 659 \$	39 418 \$	18 787 \$	70 272 \$
Alimentation		1 662 \$	5 762 \$	6 865 \$	3 434 \$	11 065 \$
Épicerie		1 406 \$	4 500 \$	5 471 \$	2 970 \$	8 261 \$
Logement		1 196 \$	6 752 \$	9 715 \$	5 837 \$	15 728 \$
Habillement		710 \$	2 013 \$	2 189 \$	707 \$	4 608 \$
Autres dép. cons.		2 866 \$	15 132 \$	20 649 \$	8 809 \$	38 871 \$
Impôt personnels		1 007 \$	9 894 \$	11 464 \$	541 \$	34 200 \$
% revenu à alimentation		21,3%	12,8%	12,0%	23,0%	8,6%
% alimen. à épicerie		84,6%	78,1%	79,7%	86,5%	74,7%
Alimentation/capita		469 \$	2 352 \$	2 985 \$	2 662 \$	3 469 \$
Épicerie/capita		397 \$	1 837 \$	2 379 \$	2 302 \$	2 590 \$
% revenu au logement		15,4%	15,0%	17,0%	39,0%	12,2%
IPC Canada		100	452,6	544,0	544	544
Alimentation/capita réel \$69		469 \$	520 \$	549 \$	489 \$	638 \$
Épicerie/capita réel \$69		397 \$	406 \$	437 \$	423 \$	476 \$

En 2005, selon les données sur les dépenses des ménages de Statistiques Canada, les ménages québécois dépensaient en moyenne 6 865\$ pour l'alimentation dont 5 471\$ pour l'épicerie (79,7%) et 1 394\$ pour les restauration (20,7%). L'alimentation occupait autrefois le plus important poste de dépense (21,3% en 1969), part même supérieure au logement (15,4%), mais en 2005 l'alimentation devient le 3e poste budgétaire après le logement et le transport (occupant 12% du revenu), alors que la part de la restauration dans la dépense en alimentation a augmenté (de 15,4% en 1969 à 20,3% en 2005).

On observe aussi que les ménages à plus faible revenu (1er quintile) allouent une part de leur revenu plus importante à l'alimentation (23%) que les ménages plus riches (8,6% pour le 5e quintile). Aussi la part de la dépense en restauration relativement à la dépense alimentaire est plus faible pour les ménages à faible revenu (13,5%) que pour les ménages plus riches (25,3%). Les produits transformés occupent une part croissante. Pour les ménages à faible revenu la dépense alimentaire constitue le 2e poste de dépenses après le logement.

Enfin la dépense moyenne per capita en alimentation et en épicerie a cru, plus vite que l'inflation générale des prix. La part de l'alimentation en restauration a augmenté avec les années, causant une augmentation plus rapide de la dépense alimentaire per capita, de plus la taille et la composition des ménages a changé, il y a maintenant moins d'enfants en bas âge ce qui explique aussi la hausse de la dépense réelle per capita de l'épicerie.

b) Le coût de s'alimenter sainement ou comment survivre lorsque l'on est pauvre

Selon le Dispensaire diététique de Montréal (Cyberpresse, Alimentation Bien se nourrir coûte 6,11 \$ par jour, mercredi 4 avril 2007 et la Presse, 5 avril 2007, **Payer son loyer ou bien se nourrir ? Émilie Côté**) le coût par jour/personne pour s'alimenter, en respectant les normes alimentaires, pour une famille biparentale avec deux enfants est passé de 5,50\$ (154\$ pour la famille par semaine ou 8 008\$/an) en janvier 2005 à 6,11\$ (171\$ pour la famille par semaine ou 8 892\$/année) en janvier 2007. Soit une hausse de 11,1% en deux ans, alors que l'IPC au Québec a cru de 4,1% dans la même période et versus une hausse de 5,5% pour l'indice des prix des aliments achetés en épicerie au Québec. Pour une personne seule en 2005 il en coûtait 6,60\$/jour pour se nourrir correctement (donc environ 7,33\$/jour en 2007).

De plus selon le Dispensaire la hausse du prix du panier alimentaire est surtout causé par la hausse du prix du lait : hausse de 7,4% en deux ans, et des produits laitiers avec une hausse de 10 % en deux ans. Il est étonnant que les prix du lait et des produits laitiers aient évolué aussi rapidement, lorsque l'on pense que les prix du lait frais au Québec sont réglementés par la RMAAQ et que les prix aux producteurs sont régis au niveau fédéral par la Commission canadienne du lait.

La prise en compte des intérêts des consommateurs par ces agences réglementaires nous apparaît défailante alors que les intérêts commerciaux et industriels influent fortement dans leur prise de décision.

Selon les chiffres du Dispensaire diététique de Montréal : le coût du logement accapare une part très importante du revenu des MFR (Ménage à Faible Revenu) qui composent sa clientèle : soit 46% en moyenne (alors qu'en moyenne au Québec c'est environ 17%), de même pour l'épicerie une famille moyenne consacre environ 17 % de ses revenus à l'alimentation. Pour une famille pauvre, ce pourcentage devrait atteindre 34 %, alors qu'il se situe dans les faits à 21 %, donc les MFR (Ménage à Faible Revenu) se priveraient vraisemblablement d'une saine alimentation. Donc ces deux postes

accaparent 80% du budget des familles à faible revenu, laissant peu de marge pour assumer les autres dépenses essentielles.

À Montréal, 22,7 % des familles ont des revenus faibles. Elles consacrent 46 % de ceux-ci au logement, alors qu'on recommande généralement une proportion de moins de 30 %. « Voilà pourquoi la fréquentation des banques alimentaires a autant augmenté », souligne Mme Duquette.

Mais, surtout, insiste Mme Duquette, il faut " des politiques qui améliorent les conditions de vie des familles appauvries ".

“ La cause principale de l'insécurité alimentaire est le coût du loyer », dit Marie-Paule Duquette, directrice générale du DDM.”

À long terme, la diététiste Marie-Paule Duquette, qui travaille au DDM depuis 1969, estime que les gouvernements devraient adopter des mesures qui permettraient de diminuer le pourcentage du revenu des familles pauvres consacré au logement afin qu'elles puissent utiliser cette marge de manoeuvre pour mieux manger.

De 2000 à 2006 le coût du loyer a augmenté de 6,78% (2,3% de 2004 à 2006) et le coût du logement en général de 15,31% (5,5%), vs une hausse de 13,6% de l'IPC général (4,1%).

En annexant 1, nous fournissons des données du Dispensaire Diététique de Montréal montrant que la dépense alimentaire peut constituer pour les familles nombreuses, 3 enfants et plus le premier poste budgétaire des familles à faible revenu, à moins qu'elles ne se privent d'aliments nutritifs essentiels pour payer nommément le loyer.

### c) L'insécurité alimentaire au Québec :

Selon l'article "Vivre avec un frigo vide", CyberPresse, lundi 04 juin 2007

“Au Québec, on estime que 275 000 personnes, - environ 4% de la population totale -, fréquentent régulièrement les banques alimentaires. «C'est stable. Ça se maintient, malheureusement. On a toujours les mêmes chiffres d'une année à l'autre, constate Clément Bergeron, directeur général de l'Association québécoise des banques alimentaires et des moissons (AQBAM). Et là, on ne parle pas des gens qui ne vont pas aux banques alimentaires. Les gens qui vivent dans un jeûne perpétuel...». Certes, l'an dernier, l'AQBAM estimait plutôt à 300 000 le nombre de ses «clients» réguliers. D'après ses estimations, les Québécois qui souffrent de faim seraient d'ailleurs bien plus nombreux: 600 000, soit environ 7,5% de la population, dit-il. «Il y a beaucoup de gens qui ne fréquentent pas les banques alimentaires parce qu'ils n'ont pas de moyens de transport, n'ont pas la force, ou trouvent cela trop humiliant», reprend-il. Ce sont des gens

qui vivent de petits boulots ou d'aide sociale, et qui se retrouvent, à la fin du mois, le frigo vide.

Les estimations de l'AQBAM rejoignent celles faites par Statistique Canada il y a quelques années, qui estimait que 3,7 millions de Canadiens, environ 15% de la population (14% au Québec), vivaient dans une certaine insécurité alimentaire. De ce nombre, la moitié (7%) a déjà carrément manqué de nourriture, tant au Canada qu'au Québec, évaluait la société d'État. Dans les banques alimentaires, la clientèle se ressemble d'année en année. «On voit principalement des gens sur l'aide sociale, des mères monoparentales, des personnes âgées seules, des sans-abri, mais aussi des gens qui travaillent au salaire minimum, reprend Clément Bergeron. Si on travaille au salaire minimum et qu'on est seul, on n'y arrive pas.»

Dans l'article de CyberPresse du lundi 04 juin 2007 "Des visages de la faim" sont présentées des cas réels de personnes vivant la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les 18 banques alimentaires rejoignent ainsi chaque mois au Québec 275 000 familles, offrent par année 3 millions de paniers de nourriture soit 25 millions de kg de nourritures (80 kg par personne) d'une valeur de 100 millions de dollars. C'est aussi 16 millions de repas servis dans les soupes populaires annuellement et 971 groupes locaux qui redistribuent aux gens dans le besoin. Sur l'île de Montréal, Moisson Montréal alimente à elle seule 189 organismes.

d) Évolution comparée des prix : pour un meilleur contrôle des prix réglementés, nommément les prix du lait

i) Hausses des prix du lait : en annexe 2 nous montrons que les prix réglementés et les prix moyens du lait au Québec ont augmenté depuis 1996, année où la RMAAQ a modifié la méthode de fixation du prix du lait, plus rapidement que dans le reste du Canada, à l'exception des provinces maritimes, et aussi plus rapidement que l'IPC au Québec : l'abandon de la méthode basée sur les coûts de transformation et de distribution, et le traitement séparé du prix au producteur fixé par la Commission canadienne du lait depuis 1998, a entraîné des hausses supérieures à l'IPC au détriment des consommateurs québécois, qui auparavant bénéficiaient d'une partie des gains de productivité des producteurs et des autres intervenants de la chaîne alimentaire.

Cette nouvelle façon de faire ne respecte plus selon nous l'esprit de la loi qui requiert que la RMAAQ tienne compte des conditions de production transformation, et distribution et des intérêts des différents intervenants, dont ceux des consommateurs.

De plus en janvier 2007 les consommateurs québécois ont subi une nouvelle hausse des prix du lait, de plus de 4%, alors que l'inflation anticipée au Québec pour 2007 est plutôt de l'ordre de 2%, à nouveau les consommateurs subissent donc une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Nous considérons que les consommateurs du Québec doivent y trouver leur compte dans la réglementation des prix et dans la gestion de l'offre, tout comme les autres intervenants, à défaut de quoi les règles du jeu réglementaire ou la pertinence de la gestion de l'offre seront remises en question ou perdront carrément l'appui des consommateurs. C'est pourquoi nous appelons à une correction rapide du mode de réglementation des prix du

lait au Québec si l'on veut maintenir la confiance des consommateurs dans le système de gestion de l'offre actuel dans l'intérêt de la collectivité et de toutes les parties prenantes.

ii) Comparaison des prix réglementés ou non et des prix des produits sous gestion de l'offre ou non, au Québec et ailleurs :

Nous nous concentrons ici sur la dimension prix des aliments, sachant que les aspects de qualité, quantité et sécurité alimentaire restent très importantes pour les Canadiens/iennes expliquant en partie leur appui majoritaire aux systèmes de gestion de l'offre<sup>1</sup>.

#### Évolution des indices de prix (prix agricoles = IPA) (Stat. Can. #21-007-XIF et CANSIM)

IPA -> Période	P.Q. total	Canada total	Canada ->			total	Veaux				Lait-	total
			Grains	Fruits	Lé- gumes	Culture	Bovins	Porcs	Volaille	Oeufs	iers	Animal
1971	27,1	29,7	31,6	22,2	27,4	30,4	37,6	27	35,3	25,7	22,2	28,9
1996	101,6	103,7	122,1	92,9	98,5	110,9	91,4	100,6	99,8	104,9	98	96,8
2006	105,8	97	78,6	113,3	121,9	99,5	105,4	72,7	93,1	97,7	130	102,2
Avr. 2007	115,3	104,9	91,1	125,3	122	99,7	116,9	77	100,2	97,4	134,7	109,5
PART %		100%	11,5%	0,5%	5,5%	39,7%	21,5%	11,0%	6,1%	1,9%	17,5%	60,1%
<b>Hausse</b>												
1971-96	275%	249%	286%	318%	259%	265%	143%	273%	183%	308%	341%	235%
96-2006	4,1%	-6%	-36%	22%	24%	-10%	15,3%	-28%	-6,7%	-6,9%	32,7%	5,6%
71-2006	290%	227%	149%	410%	345%	227%	180%	169%	164%	280%	486%	254%
Indices prix consommation Canada						Intrants						
<b>Hausse</b>	Total	Épicerie	Farines	Fruits	Légumes	agricol.	Boeuf	Beurre	Poulet	Oeufs	Laitiers	Lait
1971-96	325%	351%	515%	438%	318%	304%	288%	315%	378%	252%	348%	308%
96-2006	22,7%	22,2%	8,5%	14,2%	28,3%	9,4%	39,3%	41,2%	26,7%	28,9%	33,0%	29,3%
71-2006	422%	451%	568%	514%	437%	342%	441%	485%	505%	354%	495%	427%

Nous observons des fluctuations importantes des prix agricoles, d'autant que les produits sont soumis à la concurrence internationale et aux aléas du marché. Les indices des prix agricoles ont majoritairement évolué moins vite que les indices des prix à la consommation. En effet l'IPC (Indice des prix d'épicerie) au Canada a cru de 325% (351%) entre 1971 et 1996 et de 22,7% (22,2%) entre 1996 et 2006. Les prix des intrants agricoles ont évolué de manière intermédiaire (+304% de 1971-1996, +9,4% 1996-2006).

Par contre l'indice des prix agricoles pour les produits laitiers se démarque nettement des autres indices agricoles et des indices des prix à la consommation, notamment depuis 1996 (+32,7% de 1996 à 2006). L'indice des prix agricoles, pour la volaille et les oeufs, démontre une baisse de près de 7% entre 1996 et 2006 donc pour ces deux types de produits sous gestion de l'offre les prix ont évolué en ligne avec la moyenne des autres produits agricoles, l'indice global ayant baissé de 6% de 1996 à 2006.

#### Comparaison internationale des prix agricoles :

<sup>1</sup> Voir par ex. le sondage réalisé par les secteurs canadiens des produits laitiers, de la volaille et des oeufs en mai 2006 83% des répondants appuient la gestion de l'offre, 98% considèrent importer d'avoir accès aux aliments produits au Canada et 95% souhaitent le maintien des fermes familiales.

Il est complexe d'effectuer des comparaisons de prix entre pays, les conditions climatiques, la structure des coûts de production, de transformation et de distribution, les habitudes de consommation et la valeur relative des produits (conversion en monnaie et en parité de taux de change) variant d'un pays à l'autre. Les comparaisons de prix peuvent être faussés si le partage des coûts entre les intervenants de la chaîne et si les subventions gouvernementales, plus ou moins explicites, varient entre les états.

Selon le USDA (Expenditures on Food, by Selected Countries, 2004) la dépense alimentaire moyenne per capita aux USA = 1 5952\$US en 2004 (5,7% des dépenses totales de consommation ou 4% du PIB per capita) est légèrement plus élevée que la dépense per capita au Canada (1 565\$ ou 9,7% des dépenses totales de consommation ou 5,1% du PIB per capita). En % des dépenses de consommation le Canada se situe au 4e rang dans le monde, après les USA, l'Irlande (1 276\$ ou 7,5% des dépenses de consommation, ou 2,9% du PIB) et le Royaume-Uni (2 054\$, 9,1% des dépenses de consommation ou 5,8% du PIB). Dans les pays en développement le % des dépenses de consommation allouées à l'alimentation se situe entre 20% à 57,3%.

Les études de Daniel M. Gouin de l'Université Laval montrent que les consommateurs et les producteurs ne tirent pas nécessairement avantage de la libéralisation des marchés (comme en Nouvelle-Zélande ou en Australie) qui cela rend plus instable les prix tout en accélérant le processus d'élimination des fermes.

De plus l'étude de Grey et al. (U.S. FEDERAL AND STATE AGRICULTURAL SUPPORT STUDY PREPARED FOR DAIRY FARMERS OF CANADA, Mars 2005) indiquent que les subventions à l'industrie laitière peuvent représenter une part significative du prix de la production "de marché" (pour 2003 aux USA, exprimé en \$Can, les multiples soutiens équivalent à 25,90\$/HL, alors que le prix à la ferme était de 41,06\$ /HL et le coût de production réel de 61,37\$/HL, vs un prix à la ferme de 61,52\$/HL au Canada).

Une étude du Groupe Agéco indique (Analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole, Canada, États-Unis, France et Australie NOVEMBRE 2005) que les prix aux producteurs et aux consommateurs, et les quantités vendues, de poulet et d'œufs ont évolué, entre 1981 et 2003, de manière similaire entre le Canada et les 3 autres pays comparés, laissant penser que la gestion de l'offre au Canada dans ces secteurs ne pénalise pas les consommateurs/trices.

Quant au recours aux prix internationaux pour déterminer le niveau de subventionnement implicite des prix à la production de lait frais (OCDE, Institut Économique de Montréal) : cela ne nous apparaît pas une approche adéquate, considérant le niveau de subventionnement aux USA et en Europe, les faibles coûts de production en Nouvelle-Zélande qui en font un cas d'exception, la nature des produits échangés sur les marchés internationaux (beurre et poudre de lait), les capacités d'exportation limitées relativement aux quantités consommés par l'ensemble des pays ainsi que le rôle d'écoulement des surplus, quand ce n'est pas de dumping, associé à certains marchés internationaux . Nous le rappelons l'évaluation sérieuse du modèle de gestion de l'offre doit se faire en prenant en compte l'ensemble des variables en cause, soit l'ensemble des variables socio-économiques, environnementales et politiques incluant les caractéristiques propres aux produits (périssabilité...) et marchés. Du seul point de vue des prix, on ne peut conclure que la gestion de l'offre avantage les producteurs au détriment des consommateurs.

### **e) La concentration de la transformation et de la distribution alimentaire et l'intérêt des consommateurs :**

Nous assistons à une concentration toujours plus poussée dans les secteurs de la transformation et de la distribution : par exemple le marché du secteur de l'épicerie est principalement partagé entre les trois bannières principales ("Perdu au Québec?", 28 mai 2007, CyberPresse) : Loblaw, Provigo et Maxi, demeure la plus grosse au Québec avec 36 % du marché québécois de l'alimentation, contre 28 % chacun pour Métro et Sobeys-IGA; deux grandes bannières sont en déclin au Québec : Loblaw et Provigo (cette dernière 5,5% de part). Cela laisserait 8% de part de marché aux indépendants. Mais la part exacte de vente d'épicerie des grands commerces comme Club Price, Wal-Mart, Zellers n'est pas bien connue. Maxi (60% des revenus de Loblaw au Québec) ne se distinguerait plus que par ses plus bas prix. Mais en cas d'incursion au Québec de nouveaux concurrents à bas prix, comme les «Supercentres» de Wal-Mart, récemment implantés en Ontario, Maxi serait la plus vulnérable parmi les principales bannières québécoises en alimentation.

Nous questionnons l'effet, sur les prix et le choix des produits, de la concentration dans le secteur du détail, mais aussi dans le secteur du gros où les parts de marchés sont encore plus importantes pour les 3 bannières principales. Les effets de la concentration dans le secteur de la distribution sont encore plus marqués lorsqu'il y a une forte concentration dans le secteur de la transformation alimentaire, comme dans le lait de consommation (Natrell dominant le marché, suivi de Permalat) et la boulangerie industrielle (Multimarques dominant le marché, suivi de Weston).

Il faudrait d'une part évaluer sérieusement les impacts des acquisitions sur la concurrence avant d'autoriser des fusions dans des secteurs déjà concentrés et trouver les moyens de favoriser une plus grande concurrence à long terme à la fois dans la transformation et la distribution alimentaires. L'État doit encourager la multiplication des canaux de distribution (par exemple par le développement des marchés agricoles publics à travers tout le Québec, par la promotion et le contrôle rigoureux d'un label "Aliment Québec" pour des aliments à la fois produits et transformés au Québec, donc présentant une valeur ajoutée au Québec significative, en exigeant que la provenance du lieu de production et de transformation, la localité ou au minimum la province, soit clairement affichée sur les emballages ou étiquettes des aliments, par l'encouragement de nouvelles bannières ou marques à l'échelle régionale ou provinciale etc.)

Quant à la gestion de l'offre et la mise en marché collective des produits nous pensons que les consommateurs doivent en faire partie prenante en leur réservant des places au niveau des offices de commercialisation ou des mécanismes d'audiences publiques en soutenant au besoin financièrement la participation active des représentants des consommateurs afin qu'ils puissent correctement défendre les intérêts des consommateurs et influencer la prise de décision dans le sens des intérêts et valeurs de tous les consommateurs et consommatrices du Québec, amenant alors les avantages d'un marché vraiment concurrentiel impliquant une négociation volontaire des parties prenantes et une transmission d'information suffisante pour favoriser la prise de décision éclairée de part et d'autre.

"Produits bios: Sobeys mise sur Rachelle-Béry" CyberPresse, 17 avril 2007 - 06h04  
Laurier Cloutier : "Voulant miser à fond sur l'alimentation biologique, Sobeys Québec, le

grossiste des supermarchés IGA, va doubler en deux ans et demi le nombre de ses nouvelles épiceries santé Rachelle-Béry. La chaîne Sobeys a acheté le petit réseau de cinq épiceries santé Rachelle-Béry de la région de Montréal, l'an dernier...Par ailleurs, Rachelle-Béry lancera dans un mois un site web avec une gamme étendue de suppléments alimentaires et de produits de soins naturels, pour la clientèle du Québec qui n'a pas accès à ses magasins. Les commandes pourront être payées par l'entremise de Desjardins. Postes Canada se chargera des livraisons. L'alimentation biologique coûte plus cher, mais cela ne rebute pas la clientèle, selon Marc Poulin. «Son coût est légèrement supérieur, mais l'écart de prix s'amenuise avec les produits standard et l'intérêt des clients augmente énormément. La demande excède largement l'offre», assure le président...Une nouvelle étude de la firme Ipsos Reid, réalisée pour Loblaw-Provigo et dévoilée lundi, montre aussi que 90 % des consommateurs canadiens veulent mieux respecter l'environnement et la chaîne en profite pour accentuer son virage vert. ”

\* Le gouvernement doit encourager la concurrence au sein de la transformation et de la distribution alimentaires, de même qu'il doit encourager la production biologique au Québec et favoriser la distribution des produits biologiques, à prix raisonnable, partout au Québec afin de réduire la marge des distributeurs dans ce domaine et répondre pleinement à la demande des consommateurs/trices du Québec.

#### **D) Enjeux et recommandations propres à certains produits ou certaines technologies :**

Nous pensons que les autorités publiques doivent assurer le contrôle et le suivi de la qualité et de l'innocuité des aliments d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, que les produits soient d'ici ou importés de l'étranger : l'inspection des aliments doit être faite de manière compétente, rigoureuse et en toute indépendance, alors que les systèmes HACCP et la traçabilité doivent soutenir les contrôles en impliquant la responsabilité et l'imputabilité des divers intervenants d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire. Les systèmes HACCP et de traçabilité doivent être supervisés de manière intégrée par le système public d'inspection des aliments.

- L'évaluation des produits alimentaires, des pesticides et des médicaments vétérinaires constitue une étape déterminante dans le maintien et la promotion de la santé publique dans une vision de long terme; cette fonction incombe au premier chef aux autorités gouvernementales qui doivent agir de manière indépendante, rigoureuse et transparente dans l'intérêt premier de la collectivité et de la santé publique, d'où l'importance d'isoler cette fonction, tout comme celle d'inspection, des préoccupations économiques et commerciales.

- Nous prônons une approche pro-active qui vise à évaluer correctement les produits et les risques associés à leur production et consommation et à régler les problèmes à la source plutôt que de soigner après coup les effets des problèmes. Nommément nous demandons que soit appliqué le principe de précaution lorsque des doutes subsistent sur l'innocuité et la sécurité des produits et des technologies afin de gérer les risques avec prudence et de manière pleinement responsable.

##### **a) Les éléments biochimiques associés à des problèmes de santé :**

L'OMS a montré du doigt les effets néfastes des gras trans, des mauvais cholestérol, des sucres ajoutés, du sel etc., qui peuvent entraîner à la longue des problèmes de santé sérieux (obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires...).

Nous pensons que la réglementation devrait être plus stricte à l'égard de l'industrie de la transformation alimentaire en limitant au strict minimum, voire interdisant, l'utilisation d'éléments biochimiques, de composés alimentaires et de méthodes de transformation présentant des risques à long terme pour la santé humaine. La vente et l'utilisation de gras trans en transformation alimentaire et en restauration devrait selon nous être

carrément interdite, comme dans certains pays, au lieu de faire l'objet d'une réduction volontaire de la part des transformateurs et restaurateurs.

L'utilisation de produits chimiques pouvant causer des cancers et autres problèmes chroniques (pesticides, agents de conservation tels les nitrites) devraient faire l'objet d'évaluation plus rigoureuse et de suivi en continu, alors que les autorités devraient financer la R&D afin de trouver des substituts moins à risque pour la santé humaine ou l'environnement.

Certains additifs ou produits pouvant causer des allergies ou des réactions chez les personnes plus sensibles devraient être mieux réglementés voire interdits si une portion significative de la population réagit négativement à leur présence (on pense par exemple au glutamate monosodique qui peut entraîner des problèmes de digestion et des maux de tête chez une certaine partie de la population).

“Un comité veut des lois plus fortes sur les produits toxiques”, mercredi 02 mai 2007, Presse Canadienne Ottawa. Il faut une meilleure connaissance du degré de toxicité des produits chimiques utilisés au Canada et sur l'exposition des Canadiens à ces mêmes produits, avec un programme systématique de surveillance biologique pour suivre les tendances des contaminants par l'étude d'échantillon de sang et d'urine.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3244,36-912755@51-852781,0.html> “Le maïs transgénique Monsanto 810 produit une toxine insecticide de manière erratique” LE MONDE | 21.05.07 | “Ces incertitudes montrent la faiblesse globale des processus d'évaluation des OGM. On se rend compte qu'on connaît très mal leur biologie”, souligne Arnaud Apotheker. Il appelle donc à une remise à plat des procédures d'homologation, au moment où le Mon 810, autorisé il y a dix ans, et principal OGM cultivé en Europe, doit faire l'objet d'une réévaluation.”

“L'herbicide le plus utilisé au monde, le Roundup de Monsanto, a des effets délétères sur des cellules embryonnaires et des tissus placentaires humains, et agit comme un perturbateur endocrinien, selon une étude dirigée par Gilles-Eric Séralini (Université de Caen), membre du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (Criigen). Ces résultats, publiés le 4 mai dans la revue Archives of Environmental Contamination and Toxicology, complètent des travaux de 2005. "On observe les premiers effets toxiques à des doses 10 000 fois moins concentrées que la formulation vendue en magasin", indique M. Séralini. Ces effets augmentent au fil du temps. Le Roundup est, en outre, plus toxique que son principe actif, alors que la majorité des tests avant homologation sont conduits sur cette seule molécule, le glyphosate, regrette le chercheur.”

b) Les aliments issus des biotechnologies :

Malgré les nombreux sondages qui confirmaient les appréhensions des consommateurs face aux aliments biotechnologiques et la volonté clairement exprimée des consommateurs (à 85% et plus) de voir spécifiquement étiquetés les aliments issus des biotechnologies, les entreprises du secteur se sont vigoureusement opposées en Amérique du Nord à l'étiquetage obligatoire, niant de ce fait l'exercice des droits fondamentaux à l'information, au libre choix éclairé et à la sécurité (perçue ou réelle).

“la politique d'étiquetage volontaire entrée en vigueur au Canada il y a trois ans n'a eu aucun effet sur l'industrie. En fait, d'après les groupes de pression, aucun produit actuellement en vente au pays ne porte une étiquette spécifiant qu'il contient des OGM. «Il est temps que les politiciens reconnaissent que l'étiquetage volontaire n'a pas fonctionné et que le Canada devrait adopter l'étiquetage obligatoire des OGM comme il existe dans plus de 40 pays et notamment en Europe», a insisté mardi Eric Darier, de Greenpeace. D'après lui, 80 pour cent des consommateurs souhaitent l'étiquetage des produits «issus du génie génétique» et au moins 70 pour cent préféreraient ne pas manger d'aliments contenant des OGM, s'ils avaient le choix. “ (CyberPresse, mercredi 02 mai 2007, "OGM: Ottawa écarte l'étiquetage obligatoire", Presse Canadienne, Ottawa)

Nouveau sondage sur l'étiquetage des OGM ([http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/sondage\\_etiquetageleger\\_2007](http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/sondage_etiquetageleger_2007)) : “9 Québécois sur 10 (86%) réclament l'étiquetage, l'appui grimpe, Québec doit bouger”

“Ce que les Libéraux ont caché aux Québécois” : des groupes rendent publique une étude économique du gouvernement libéral sur les OGM : selon l'étude commandée par le MAPAQ, il n'en coûtera pas 150 à 200 M \$ pour l'étiquetage obligatoire, comme l'a estimé en 2000 l'industrie agroalimentaire, mais plutôt 28 M \$. De même, les coûts annuels pour le gouvernement du Québec seraient seulement de 1,7 M \$. Rappelons que monsieur Jean Charest et le Parti Libéral du Québec avait clairement promis l'étiquetage obligatoire des OGM avant les élections de 2003.

(<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/etude-cachee-quebecois>)

L'ACEF de Québec défend le droit des consommateurs à être informés de la présence d'ingrédients et d'aliments issus des biotechnologies, afin qu'ils puissent poser des choix libres et éclairés; donc l'étiquette devrait indiquer clairement que des ingrédients ou des aliments sont issus de manipulations génétiques ou de méthodes de production ou de transformations biotechnologiques.

L'ACEF de Québec demande de plus un moratoire sur le développement et la commercialisation d'aliments issus des biotechnologies, comme cela se fait en Suisse par exemple ([www.greenpeace.ca](http://www.greenpeace.ca) Référendum - Les Suisses rejettent les OGM pour cinq ans), afin de développer des outils d'évaluation et de suivi adéquats et rigoureux qui permettront de détecter les effets nuisibles sur la santé et l'environnement, avant que l'on ne généralise l'utilisation de produits issus des aliments biotechnologiques, de provenance végétale ou animale.

L'ACEF de Québec rejette ainsi le principe d'équivalence substantielle, mis de l'avant par l'OCDE, qui s'avère non scientifiquement valide ni rigoureux, car des modifications biochimiques mineures ou des quantités infimes de certains éléments biochimiques peuvent avoir à long terme des effets néfastes sur la santé humaine ou sur l'environnement.

Parmi les risques amenés par les aliments et technologies biotechnologiques mentionnons principalement :

- la dissémination de gènes et de plantes ou animaux génétiquement modifiés, dans l'environnement pouvant perturber l'équilibre des systèmes écologiques ou nuire à la biodiversité et au maintien des plantes naturelles ou d'animaux utiles (abeilles...)
- la modification de la valeur nutritive des aliments, la réduction du taux de certains microéléments bénéfiques ou l'accroissement du taux de certains éléments biochimiques pouvant affecter la santé humaine (tomatine etc.).
- l'introduction dans les aliments de biopesticides ou d'éléments biochimiques, potentiellement nuisibles à la santé humaine, introduits afin d'accroître la résistance des plantes ou des animaux à certaines maladies ou certains insectes etc.

- la dépendance plus grande des producteurs agricoles face aux compagnies pharmaceutiques ou chimiques qui ont maintenant le droit de breveter le vivant et certaines molécules biochimiques issues du patrimoine naturel, etc..

Selon une étude réalisée pour Greenpeace et publiée dans la revue américaine à comité de lecture Archives of Environmental Contamination and Toxicology\*\*, des rats de laboratoire nourris pendant 90 jours avec le maïs transgénique MON863 produit par la société Monsanto présenteraient des troubles au niveau des reins et du foie. Rappelons que le MON 863, autorisé en Europe pour l'alimentation animale depuis août 2005 et pour l'homme depuis janvier 2006, fait l'objet de débats depuis trois ans. Au-delà de l'Europe, le maïs MON863 est également autorisé à la commercialisation en Australie, au Canada, en Chine, au Japon, au Mexique, aux Philippines, en Corée, à Taiwan et aux États-Unis. "Greenpeace appelle donc l'Union européenne à procéder immédiatement au retrait du maïs MON863 du marché communautaire et à réviser les procédures d'autorisation des OGM dont notamment l'évaluation de leurs risques sanitaires (et l'accès des résultats des études). Il faut plus que jamais appliquer le principe de précaution et décréter un moratoire sur les OGM" ([http://www.actu-environnement.com/ae/news/greenpeace\\_CRIIGEN\\_toxicite\\_mais\\_OGM\\_MON863\\_monsanto\\_2329.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/greenpeace_CRIIGEN_toxicite_mais_OGM_MON863_monsanto_2329.php4))

(<http://www.greenpeace.fr/campagnes/cdp/ogm/O000502.htm>)

Cultures transgéniques : Greenpeace révèle de graves négligences scientifiques !

(<http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/do12-000.htm>) " OGM : prudence... Dossier de l'environnement n°12, décembre 1996 Les risques théoriques liés aux OGM disséminés "

<http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2002-2003/021028/article1601.htm>

Quand le maïs transgénique éclate... L'utilisation du maïs transgénique devrait faire l'objet d'analyses des risques biotechnologiques.

Bernard Sinclair-Desgagné, est un spécialiste de l'économie de l'environnement et des risques technologiques. Il déplore l'actuelle absence d'évaluation des risques.

Commercialisé par la multinationale Aventis CropScience, le maïs StarLink n'est autorisé aux États-Unis que pour l'alimentation animale et la production d'éthanol. Au Canada, sa culture est illégale. Néanmoins, en septembre 2000, Canadiens et Américains apprenaient que des coquilles de tacos fabriquées aux États-Unis par la compagnie Taco Bell contenaient de ce maïs. Partout sur le continent, on a dû retirer ce produit des épiceries. À cette occasion, StarLink aurait fait perdre environ un million de dollars au gouvernement du Canada. Plus récemment, en avril 2002, Monsanto et Aventis, deux entreprises engagées dans la biotechnologie, ont rappelé à leur tour des semences de colza transgénique non approuvées.... Le maïs StarLink contient une protéine, le Cry9C, qui synthétise un insecticide puissant, le BT, et terrasse son principal ravageur, la larve de pyrale. Chez l'être humain, cette protéine est susceptible de causer des allergies: diarrhées, urticaire ou respiration sifflante."

c) L'utilisation d'hormones synthétiques afin d'accélérer la croissance des bovins en Amérique du nord présente selon nous des risques sur la santé humaine. L'Union européenne en interdit l'usage sur la base d'études scientifiques démontrant un certain niveau de risques pour les humains, ce que conteste les USA. Les ententes commerciales doivent permettre à chaque pays d'établir le niveau de risque que sa population estime acceptable, car cela relève d'un choix de valeur et d'un choix de société et non de choix scientifiques, tout en permettant d'évaluer les produits en fonction des spécificités génétiques, phénotypiques ou environnementales propres à chaque pays.

Le mardi 27 mars 2007, CyberPresse "Manger du boeuf aux hormones aurait un impact sur la fertilité des hommes (article publié dans Human reproduction).

De la sorte l'ACEF de Québec considère que l'on devrait appliquer le principe de précaution et interdire l'usage d'hormones en production bovine.

d) L'utilisation d'Antibiotiques (ATM) afin de promouvoir la croissance des animaux d'élevage : l'ACEF de Québec, après s'être impliqué dans un comité avec le MAPAQ visant à trouver des moyens de réduire les problèmes d'antibiorésistance chez l'humain pouvant résulter de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux de consommation, considère que devrait être interdite toute utilisation d'ATM pour fin de croissance chez les animaux d'élevage, y incluant les poissons.

Le lien entre l'utilisation d'ATM chez les animaux de consommation et le renforcement de l'antibiorésistance chez l'humain est théoriquement établi, mais les preuves empiriques ne sont pas concluantes quant à l'importance de ce lien.

L'entreprise le Breton propose maintenant aux consommateurs québécois des produits de porcs élevés sans ATM pour fin de croissance (sous contrôle et certification de l'Agence canadienne d'inspection des aliments) : étonnamment l'entreprise parle ouvertement de risques d'antibiorésistance chez l'humain, amenés par l'usage d'ATM pour fins de croissance chez les animaux d'élevage; le problème c'est que ces produits se vendront au détail environ 30% plus chers, alors qu'une interdiction complète d'usage d'ATM pour fin de croissance assurerait de généraliser à moindre coût ce mode de production.

Afin de protéger adéquatement les consommateurs québécois nous suggérons d'appliquer le principe de précaution et d'interdire l'usage des ATM pour fin de croissance

tout en s'assurant que les éleveurs réduiront de manière significative l'usage d'ATM en production animale (en évitant de hausser les quantités d'ATM utilisées pour des fins de prévention ou de traitement thérapeutique) en utilisant des pratiques d'élevage qui réduisent les risques de transmission des maladies (sélection naturelle d'animaux plus résistants, assainissement des troupeaux, meilleur contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement d'élevage...)

e) Le choix de méthodes de production, transformation et conservation respectueuses des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement :

Nous pensons que l'État doit exiger l'application de méthodes et technologies de production, transformation et conservation, qui protègent la santé des travailleurs et des consommateurs tout en protégeant l'environnement dans une vision de développement durable. Même si ces méthodes amènent à court terme des coûts de production plus élevés nous pensons que leur généralisation favorisera une meilleure concurrence interne et le développement d'expertise qui pourra être exporté.

\* Dans le domaine du porc par exemple, nous pensons que les modes d'élevage plus respectueux de l'environnement devraient être requis avant de penser à accroître la production porcine :

“La perspective d'élevage sur litière solide génère de nombreux avantages environnementaux. Elle permet une diminution des risques liés à la santé humaine (micro-organismes pathogènes), la diminution de 30 à 70% des volumes de fumier à gérer, ainsi que la diminution des odeurs, ce qui améliore la perception de la population face à ce type de production. Or, l'élevage sur litière au Québec est encore marginal et ne compte que pour environ 8% de la production totale. Somme toute, dans la perspective de développement durable, le passage à des élevages sur litière solide semble être la solution la plus sensée, tout en étant profitable du point de vue de la santé animale et humaine. Le ministère de l'Environnement devrait appuyer l'initiative (de la MRC de Kamouraska) et inciter toutes les nouvelles exploitations agricoles sur le territoire québécois à faire de même plutôt que de les pointer du doigt en les accusant de vouloir empêcher le développement de cette industrie. “ (CyberPresse, vendredi 27 avril 2007 Un développement durable est possible en production porcine, Marie-Claude Pelletier-Leclerc , Étudiante en biologie à l'UQAR).

Le gouvernement du Québec doit suivre la voie proposées par la FAO et recentrer ses politiques autour de la promotion de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

([http://www.actuenvironnement.com/ae/news/fao\\_agriculture\\_biologique\\_2646.php4](http://www.actuenvironnement.com/ae/news/fao_agriculture_biologique_2646.php4)

Agriculture - Article publié le : 09/05/2007, “La FAO encourage les États à intégrer l’agriculture biologique dans leurs priorités nationales”) “Après étude des points forts et des faiblesses de l’agriculture biologique et des caractéristiques de sa chaîne d’approvisionnement, le rapport conclu sans réserve que l’agriculture biologique est un modèle alternatif au service d’un développement durable qui a le potentiel nécessaire pour satisfaire la demande alimentaire mondiale tout comme l’agriculture conventionnelle d’aujourd’hui, mais avec un impact mineur sur l’environnement. Les auteurs du rapport expliquent en effet que la principale caractéristique de l’agriculture biologique est qu’elle s’appuie sur des biens de production disponibles sur place et n’utilise pas de carburants fossiles. De plus, le recours à des procédés naturels améliore aussi bien le rapport coût-efficacité que la capacité des écosystèmes agricoles à survivre au stress climatique... Au final les coûts environnementaux externes de l’agriculture biologique sont nettement inférieurs à ceux de l’agriculture conventionnelle. D’autre part, ce mode d’agriculture peut même dans certains cas lutter contre la dégradation naturelle de certains milieux... Autre avantage, l’agriculture biologique rompt le cercle vicieux de l’endettement pour l’achat d’intrants agricoles, endettement qui entraîne un taux alarmant de suicides dans le monde rural. Selon le rapport, la production accrue de nourriture dans les pays en voie de développement par la conversion des systèmes de subsistance à l’agriculture biologique est plus qu’une proposition sérieuse. Le défi n’est ni agronomique ni économique mais sociopolitique... Cependant, le rapport reconnaît que certaines conditions doivent être réunies lorsqu’on se convertit à l’agriculture biologique. Il s’agit principalement de la connaissance agroécologique et de la disponibilité de la main-d’oeuvre. ...L’organisation des nations unies recommande également d’adopter un ensemble d’outils internationaux comme des normes de production, des procédures de certification et des conditions d’accréditation afin de limiter les entraves au commerce international. Ces outils internationaux devraient être assez flexibles pour permettre d’adapter les modes de production aux contextes locaux, tout en assurant des flux commerciaux équitables... Enfin, la FAO encourage les investissements en recherche et développement. Elle rappelle qu’au cours des 50 dernières années, la recherche agricole s’est concentrée sur les méthodes et les approches conventionnelles. La part de la recherche dans l’agriculture biologique est proche de zéro dans la plupart des pays et n’excède pas 1% des budgets totaux de recherches dans les pays développés. “

[http://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture\\_fao\\_20e\\_session\\_2479.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture_fao_20e_session_2479.php4)  
Agriculture - Article publié le : 12/04/2007

“L’agriculture doit évoluer pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux de demain...le comité rappelle que l’agriculture est le premier bénéficiaire de la biodiversité : la diversité biologique agricole, forestière et halieutique sous-tend la production de denrées...il reconnaît que les stratégies imprévoyantes d’intensification et d’expansion agricole ont mis les ressources naturelles en péril. Des choix malavisés ont conduit à la destruction de la diversité biologique et des habitats, favorisé la pollution par les pesticides, accéléré la disparition de services environnementaux productifs et d’espèces sauvages et réduit les ressources génétiques agricoles pour l’avenir. L’augmentation escomptée de 50% de la population mondiale au cours des 50 prochaines années signifie que les productions agricoles devront augmenter. C’est pourquoi selon le comité, il est à la fois nécessaire et salubre de gérer la diversité biologique dans le sens d’une adaptation afin de promouvoir une intensification durable de la productivité agricole, tout en conservant un volume adéquat de biodiversité naturelle et

cultivée. Ajoutant que des systèmes agricoles durables, bien conçus et gérés dans l'optique d'une adaptation offrirait des solutions claires pour un fonctionnement symbiotique de l'agriculture et du milieu naturel....Les pratiques agricoles et forestières mondiales sont aujourd'hui responsables d'environ 25% des émissions de gaz à effet de serre, réduisent les puits de carbone et modifient les cycles hydrologiques exacerbant ainsi les retombées des changements climatiques...il encourage les recherches sur les possibilités d'adaptation au climat...au cours des dernières années, les prix élevés des produits pétroliers et l'évolution des politiques vers un recours accru aux biocombustibles ont fait de certains produits agricoles des sources compétitives d'énergie. Les investissements dans les bioénergies ont été stimulés, ce qui a eu des retombées directes sur les prix à la production, notamment pour plusieurs produits alimentaires de base comme le maïs ou le sucre. Le développement des bioénergies suscite par conséquent des préoccupations pour la sécurité et la disponibilité alimentaire mais également sur les impacts environnementaux. Selon le Comité, il est probable que la production de biocombustibles aura un coût notable pour l'environnement. Ce sera notamment le cas si les systèmes de production agricole sont intensifiés de manière non viable, avec des répercussions en termes de pollution et d'épuisement des sols et des ressources en eau, de déboisement, de destruction des habitats naturels et de la diversité biologique”

Le gouvernement du Québec devrait réorienter la R&D vers l'agriculture biologique et durable tout comme le gouvernement français l'a fait par le biais de l'INRA :

[http://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture\\_fao\\_20e\\_session\\_2479.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture_fao_20e_session_2479.php4)  
Agriculture - Article publié le : 23/02/2007

L'INRA en charge de développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement  
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/2028.php4>

Agriculture - Article publié le : 27/10/2006 L'INRA propose des pistes pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture à un risque accru de manque d'eau (gérant mieux les bassins versants)

Agriculture - Article publié le : 06/10/2006 Les aspects environnementaux gagnent du terrain à l'INRA <http://www.actu-environnement.com/ae/news/1854.php4>

Agriculture - Article publié le : 24/07/2006 “L'INRA et le CIRAD lancent une prospective sur ce que sera la relation agriculture-alimentation en 2035” :

“Au regard des statistiques démographiques actuelles et des besoins en alimentation qui vont en découler, il est clair que permettre l'adéquation de l'offre agricole à la demande alimentaire, tout en garantissant des productions plus durables sera indubitablement l'un des défis majeurs des prochaines décennies....L'ensemble du travail se fondera sur les résultats « Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire » (EM). Commanditée par l'ONU en 2000...Son objectif consistait à évaluer les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être humain dans le but d'identifier les actions nécessaires à mettre en place par les gouvernements pour une meilleure préservation et utilisation des écosystèmes. Plusieurs scénarios ont été étudiés sur la base de la notion de « services » fournis aux hommes par les écosystèmes que ce soit des productions alimentaires, énergétiques, des paysages, des ressources en eau..”

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/1450.php4> Agriculture - Article publié le : 23/12/2005 Pesticide: une rupture est nécessaire dans les pratiques agricoles  
"Une expertise, de l'Inra et de l'Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (Cemagref) sur les pesticides, analyse la dépendance de l'agriculture au pesticide et propose de rompre cette aliénation avec une taxe."

\* Nous prônons une réglementation plus stricte des contenants, notamment de plastique afin d'accroître le taux de récupération des matières recyclables. CyberPresse, vendredi 09 février 2007 "Charest veut interdire les bonbonnes d'eau non réutilisables".

\* Afin de protéger des pressions concurrentielles indues et du dumping le secteur agricole canadien, nous appuyons la proposition de l'UPA à l'effet d'accorder à l'agriculture, dans les ententes commerciales mondiales (ou multilatérales) un statut semblable à celui que l'UNESCO a reconnu à la diversité culturelle. (Congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles - L'UPA réclame de l'OMC un statut d'exception pour l'agriculture, Claude Turcotte, CyberPresse, mercredi 30 novembre 2005 )

f) Questions d'étiquetage : CyberPresse, vendredi 27 avril 2007" Les Californiens échouent à un test de nutrition : Sur un menu de restaurant, pouvez-vous reconnaître les choix santé? Des Californiens ont été surpris d'apprendre qu'ils n'y arrivaient pas."

"Pratiquement 75 % ont échoué à un jeu-questionnaire sur la nutrition. On a proposé aux 523 volontaires des menus de restaurants populaires aux États-Unis, dont McDonald's et Denny's. Ils devaient identifier les mets les moins gras, les moins salés, les moins calorifiques. L'exercice était conduit par le Centre de santé public de la Californie, justement pour pouvoir mesurer si les choix des consommateurs étaient faits en toute connaissance de cause. Apparemment, non. Il ne faut pas les traiter de cancre pour autant. Voici un exemple de question : au menu de McDonald's, quel choix contient le moins de calories, deux Big Mac, deux oeufs McMuffins, un grand lait frappé au chocolat ou quatre hamburgers? La réponse étant le lait frappé. Pas évident. S'appuyant sur ce résultat, les autorités médicales souhaitent démontrer qu'il faut obliger les restaurants à indiquer les valeurs nutritives de leurs aliments sur les menus. Et pour information, un grand lait frappé au chocolat contient 1160 calories"

CyberPresse, Stéphanie Bérubé, mardi 24 avril 2007 "La malbouffe dommageable, même à l'occasion : Une équipe de chercheurs canadiens a conclu qu'un seul repas gras a des effets sur le rythme cardiaque et la pression artérielle (et la capacité de concentration)."

## **E) Recommandations principales de l'ACEF de Québec**

1) que le gouvernement du Québec exerce des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il adhère au protocole de Carthagène afin de protéger la diversité biologique et protéger la population des risques posés par le commerce des OVM (Organismes Vivants Modifiés).

2) que les politiques agricoles et agroalimentaires priorisent la santé et le bien-être de la population québécoise : les législations, les contrôles et les subventions versées aux producteurs, transformateurs, distributeurs, et à la R&D doivent viser à assurer la sécurité alimentaire, par la production et la distribution d'aliments sains, en quantité suffisante et en qualité constante, et à prix abordables afin de répondre aux besoins nutritionnels de toute la population du Québec.

Le gouvernement doit viser une alimentation équilibrée en termes d'aliments végétaux ou animaux, en encourageant les personnes à consommer nommément plus de fruits-légumes, de céréales et de féculents, de poissons et fruits de mer et d'inciter les consommateurs/trices à réduire leur apport de calories, de sucre, de sel et de gras trans, de manière correspondante à leur dépense énergétique afin qu'ils maintiennent un poids santé.

Les subventions de soutien au revenu des producteurs et de R&D doivent viser prioritairement à répondre aux besoins de la population en aliments sains et nutritifs dans une vision de développement durable.

Il nous apparaît souhaitable de soutenir les investissements visant à répondre à des normes élevées d'innocuité et de protection environnementale, d'autant si les autres pays subventionnent leurs producteurs et entreprises ou sont moins exigeants du point de vue de ces normes. Les subventions de type structurante doivent aussi être appliquées afin d'encourager les producteurs à s'autosuffire et rentabiliser à moyen et long terme leurs opérations, dans la mesure où ils répondent aux besoins de la population.

3) Que le gouvernement du Québec, à l'instar de la FAO ([http://www.actu-environnement.com/ae/news/fao\\_agriculture\\_biologique\\_2646.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/fao_agriculture_biologique_2646.php4), 09/05/2007 , "La FAO encourage les États à intégrer l'agriculture biologique dans leurs priorités nationales"), intègre l'agriculture biologique dans ses priorités nationales, en orientant les subventions et la R&D de manière à favoriser l'essor soutenu de l'agriculture biologique afin de répondre adéquatement à la demande québécoise de produits biologiques.

4) Le subventionnement direct ou indirect des exportations doit cibler les productions rentables pour lesquelles nous avons des avantages comparatifs en vue de créer de l'emploi durable et stable, en respectant la complémentarité des productions nationales.

Les produits importés doivent répondre aux mêmes normes de qualité, d'innocuité et de protection sociale et environnementale, que nos produits, avec lesquels ils entrent en compétition, en assurant des contrôles suffisants à la frontière canadienne et dans les pays exportateurs pour contrôler à la source la qualité de la production, de la transformation et de la conservation des aliments provenant de l'étranger.

On doit encourager la complémentarité des productions locales et étrangères et limiter au maximum les impacts environnementaux du transport des marchandises.

5) Le gouvernement du Québec doit s'attaquer à l'insécurité alimentaire en garantissant d'abord aux personnes un revenu décent leur permettant d'assumer leurs besoins essentiels afin qu'ils se maintiennent en santé et s'intègrent à part entière dans la société à la mesure de leur capacité et intérêts propres. Un soutien communautaire adéquat doit permettre aux personnes ayant des incapacités physiques ou mentales, ou des handicaps, de disposer en continu d'une alimentation saine et suffisante.

La production, la transformation et la distribution d'aliments sains à prix abordables est la meilleure contribution que peut apporter le secteur privé pour réduire l'insécurité alimentaire, les banques alimentaires ne constituant pas, selon nous, une solution durable ou optimale à ce problème.

6) Les mécanismes de mise en marché collective et de gestion de l'offre ont toujours leur place si les divers intervenants prennent part à la prise de décision concernant les prix, les quantités, la diversité et la qualité des produits offerts. De la sorte les revenus des producteurs pourront être décents et stables et le rapport qualité/prix répondra aux attentes des consommateurs.

La fixation des prix doit tenir explicitement compte des intérêts des consommateurs, qui devraient participer aux offices de mise en marché ou participer directement aux audiences publiques de fixation des prix, les agences réglementaires devant justifier leurs décisions en regard de l'intérêt collectif et de l'équilibre des intérêts des divers intervenants dans la chaîne alimentaire, y incluant les consommateurs.

Afin d'inciter les producteurs, transformateurs et distributeurs à réduire leurs coûts et agir de manière compatible à un marché vraiment concurrentiel, il est essentiel d'introduire des mécanismes incitant à l'amélioration de la performance et de la satisfaction de la clientèle, notamment en prenant en compte les coûts des entreprises les plus performantes et innovatrices dans leur mode de production et en se référant à des indices de prix (coûts de la vie) et de gains de productivité pertinents.

Il est important aussi que l'on agisse de manière concertée et intégrée lorsque l'on fixe les marges des producteurs et des autres intervenants de la chaîne alimentaire : sinon les décisions séparées (exemple prix au producteur décidé au niveau fédéral, et prix de gros ou prix de détail décidé au niveau du Québec, de manière indépendante et avec des

critères différents) exerceront des pressions à la hausse sur les prix qui seront au détriment des consommateurs/trices.

6) L'étiquetage doit permettre aux consommateurs de connaître les caractéristiques pertinentes des produits du point de vue nutritionnel, mais aussi du point de vue du mode de production, transformation et conservation et de la provenance exacte des produits (ville ou province exacte où sont produits les aliments tels oeufs, lait, beurre etc.). Ainsi les aliments biotechnologiques doivent être obligatoirement identifiés, et l'on doit imposer un moratoire sur les nouveaux produits biotechnologiques.

L'étiquetage doit indiquer clairement l'apport calorique des aliments, et la présence des éléments qui influent directement sur la valeur nutritive et la santé à long terme des consommateurs. Nous suggérons la généralisation dans les épiceries et les restaurants des informations essentielles permettant de juger de la valeur nutritionnelle des aliments, avec l'emploi d'un code de couleur simple : rouge pour désigner des aliments non recommandés (à toute le moins en usage répété), jaune pour les aliments dont on prône un usage modéré ou limité et vert pour un usage courant assurant une alimentation saine et équilibrée, basée sur la valeur nutritive des composants des aliments (calories, sucre, sel, gras trans, féculent etc.).

L'éducation à une saine alimentation et à la manipulation et conservation adéquates (via notamment les cours d'économie familiale) est essentielle, à tous les niveaux, afin de sensibiliser la population à l'importance d'une saine alimentation et à des pratiques adéquates pour assurer l'innocuité et la qualité des aliments pour soi et les siens.

7) L'État doit encourager la multiplication sur tout le territoire québécois de marchés publics de produits agricoles, prioriser dans les offres publiques des institutions publiques l'achat de produits d'ici répondant à nos normes propres, encourager la saine concurrence dans la distribution avec la mise en marché extensive des produits biologiques, du terroir, d'appellation contrôlée etc., en encourageant l'achat chez nous par un logo "aliments Québec" où le contenu québécois doit être dominant, pour demeurer crédible.

8) Nous pensons que le système d'inspection des aliments devrait relever d'une autorité gouvernementale qui ne joue pas de rôle dans la promotion économique : telle l'OPC qui pourrait rapatrier les ressources compétentes actuellement sous la responsabilité du MAPAQ. Il faut viser des normes uniformes pour toutes les entreprises indépendamment de leur taille et localisation (par ex. petits abattoirs comme gros abattoirs devraient avoir à respecter les mêmes normes).

9) Il faut appliquer le principe de précaution en matière d'homologation des produits, de contrôle de l'innocuité et de rappel des produits. Nous devons étendre le système de

traçabilité jusqu'au niveau du détail (épicerie et HRI) pour l'ensemble des produits présentant des risques pour la santé humaine.

Enfin nous devons favoriser la participation des consommateurs dans les mécanismes de concertation et de développement des politiques, réglementations et établissements des programmes de soutien (du revenu et de la R&D).

10) Il faudra nous prouver rigoureusement que la production d'éthanol à partir de maïs ou d'autres végétaux, constitue une solution optimale du point de vue énergétique et environnemental et que cela ne nuira pas à la production d'aliments sains et abordables pour les humains.

11) Il faut limiter le dézonage agricole aux terres moins fertiles et baliser le droit de recours des décisions de la la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de protéger le patrimoine agricole pour le futur (CyberPresse, mardi 29 mai 2007, "Les centres commerciaux dévorent les terres agricoles")

Richard Dagenais et Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec

Annexe 1 : Dépenses essentielles des ménages à faible revenu pour 2006, Dispensaire diététique de Montréal versus revenus d'aide sociale ou de salaire minimum

<b>Monoparentale enfants -&gt; 2006 No pièces du logement -&gt;</b>	<b>Homme seul 1</b>	<b>Femme seule 1</b>	<b>1 Fille 2 ans 3</b>	<b>2 G 4, F 6 4</b>	<b>3 F 6-10, G 12 5</b>	<b>4 G 4-12, F 8-10 5</b>
Alimentation	2 545 \$	2 283 \$	3 586 \$	5 517 \$	7 700 \$	9 722 \$
Loyer	4 965 \$	4 965 \$	5 384 \$	5 932 \$	6 656 \$	6 656 \$
Électricité/chauffage huile	1 287 \$	1 287 \$	1 867 \$	2 378 \$	2 937 \$	2 937 \$
Transport	405 \$	405 \$	756 \$	756 \$	1 614 \$	1 614 \$
Autres besoins essentiels	3 152 \$	2 966 \$	4 713 \$	6 295 \$	9 386 \$	8 730 \$
Coût total besoins base	11 949 \$	11 501 \$	15 550 \$	20 122 \$	26 679 \$	28 045 \$
Aide sociale minimale	7 673 \$	7 673 \$	15 084 \$	20 376 \$	25 440 \$	27 259 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	-4 276 \$	-3 828 \$	-466 \$	254 \$	-1 239 \$	-786 \$
Aide sociale maximale	10 901 \$	10 901 \$	18 312 \$	23 604 \$	28 668 \$	30 487 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	-1 048 \$	-600 \$	2 762 \$	3 482 \$	1 989 \$	2 442 \$
1 Salaire min. (35h/sem)	14 105 \$	14 105 \$	21 516 \$	26 808 \$	31 872 \$	33 691 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	2 156 \$	2 604 \$	5 966 \$	6 686 \$	5 193 \$	5 646 \$
Seuil faible revenu avant impôt 2006		21 194 \$	26 384 \$	32 437 \$	39 382 \$	44 667 \$
<b>Biparentale no. enf. -&gt; 2006 No pièces du logement -&gt;</b>	<b>Couple seul 3</b>	<b>1 Fille 2 ans 4</b>	<b>2 G 4, F 6 4</b>	<b>2 F 8, G14 4</b>	<b>3 F 6-10, G12 5</b>	<b>4 G 4-12, F 8-10 5</b>
Alimentation	4 426 \$	5 828 \$	7 510 \$	8 432 \$	9 991 \$	11 602 \$
Loyer	5 384 \$	5 932 \$	5 932 \$	5 932 \$	6 656 \$	6 656 \$
Électricité/chauffage huile	1 329 \$	2 378 \$	2 433 \$	2 433 \$	2 937 \$	3 013 \$
Transport	810 \$	1 638 \$	1 638 \$	1 638 \$	1 638 \$	1 638 \$
Autres besoins essentiels	5 822 \$	7 848 \$	8 907 \$	9 932 \$	11 144 \$	11 784 \$
Coût total besoins base	16 960 \$	21 986 \$	24 781 \$	26 729 \$	30 728 \$	33 055 \$
Aide sociale sans contraintes	11 350 \$	18 048 \$	22 416 \$	20 724 \$	25 092 \$	30 936 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	-5 610 \$	-3 938 \$	-2 365 \$	-6 005 \$	-5 636 \$	-2 119 \$
Aide sociale contraintes emploi	15 814 \$	22 512 \$	26 880 \$	25 176 \$	29 556 \$	35 400 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	-1 146 \$	526 \$	2 099 \$	-1 553 \$	-1 172 \$	2 345 \$
1 Salaire min. (35h/sem)	14 105 \$	20 803 \$	25 171 \$	23 479 \$	27 847 \$	33 691 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	-2 855 \$	-1 183 \$	390 \$	-3 250 \$	-2 881 \$	636 \$
2 Salaires min. (35h/sem)	28 210 \$	34 908 \$	39 276 \$	37 572 \$	41 952 \$	47 796 \$
Écart Revenu - Coûts besoin	11 250 \$	12 922 \$	14 495 \$	10 843 \$	11 224 \$	14 741 \$
Seuil faible revenu 2006	26 384 \$	32 437 \$	39 382 \$	39 382 \$	44 667 \$	50 377 \$
Considérés : prestation fiscale fédérale pour enfants et prestation universelle pour garde d'enfant -6 ans, soutien aux enfants (P.Q.), crédits TPS/TVQ. Prime au travail non incluse						

**ANNEXE 2 : Évolution comparée des indices de prix à la consommation au Canada  
(100 en 1992) et des prix du lait réglementés par la RMAAQ :**

IPC d'ensemble Année	Canada	P.Q.	Ontario	Man.	Saskat.	Alb.	C.B.
1981	58,9	58	57,8	60,2	61,3	61,8	61,1
1996	105,9	103,4	105,9	109,2	108,9	107,3	108,9
2006 (7 mois)	127,3	125,6	130,7	133,4	134,7	138,2	127,0
Hausse 1996/1981	79,8%	78,3%	83,2%	81,4%	77,7%	73,6%	78,2%
Hausse 2006/1996	20,2%	21,5%	23,4%	22,2%	23,7%	28,8%	16,6%
Hausse annuelle moyenne							
1996/1981	4,0%	3,9%	4,1%	4,0%	3,9%	3,7%	3,9%
2006/1996	2,1%	2,2%	2,4%	2,2%	2,4%	2,9%	1,7%
IPC Lait Frais	Canada	P.Q.	Ontario	Man.	Saskat.	Alb.	C.B.
1981	67	66,3	64	68	74,4	74,4	75,9
1996	100,3	100,9	97,3	104,1	106	101,8	100
2006 (7 mois)	129,3	135,6	136,4	107,9	107,6	118,9	113,7
Hausse 1996/1981	49,7%	52,2%	52,0%	53,1%	42,5%	36,8%	31,8%
Hausse 2006/1996	28,9%	34,4%	40,2%	3,7%	1,5%	16,8%	13,7%
Hausse annuelle moyenne							
1996/1981	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%	2,4%	2,1%	1,9%
2006/1996	2,9%	3,3%	3,8%	0,4%	0,2%	1,7%	1,4%
Source CANSIM, Statistiques Canada							

**Évolution des prix maxima du lait régulier au Québec (1980-2006, Région 1)**

Lait régulier	Prix maxima 02/1980	Prix maxima 02/1990	Prix maxima 07/1995	Prix maxima 01/2006	% d'accroissement		
					1980/95	1990/95	95/2006
1 L 3,25%	0,67 \$	1,03 \$	1,11 \$	1,52 \$	65,7%	7,8%	36,9%
4 L 3,25%	2,58 \$	3,96 \$	4,28 \$	5,76 \$	65,9%	8,1%	34,6%
1 L 2%		0,98 \$	1,06 \$	1,45 \$		8,2%	36,8%
4 L 2%	2,45 \$	3,76 \$	4,08 \$	5,49 \$	66,5%	8,5%	34,6%
1 L 0%		0,91 \$	0,97 \$	1,32 \$		6,6%	36,1%
4 L 0%		3,46 \$	3,72 \$	4,99 \$		7,5%	34,1%
Prix producteur	0,364 \$	0,546 \$	0,590 \$	0,819 \$	62,1%	8,0%	38,9%
IPC annuel P.Q.	51,6	91,5	101,8	125,6	97,3%	11,3%	23,4%
IPÉ annuel P.Q.	61,4	96,9	102,7	131,4	67,2%	6,0%	27,9%
IPÉ = Indice des prix des aliments achetés à l'épicerie, source Stat. Canada et Institut de la Stat. du Q.							
Indice des prix pour 2006 pour les 7 premiers mois							
Prix moyen au producteur classe 1(A), Annuaire stat. laitier 2004 et -; 2006 prix depuis février FPLQ							

### **Évolution des prix maxima et moyens du lait régulier au Québec (96-2004, Région 1)**

Lait régulier	Prix maxima 1996	Prix Maxima 02/2003	% variation 96/2003	Prix moyens sondage 11/96	Prix moyen 10/2004	% variation 96/2004
1 L 3,25%	1,17 \$	1,37 \$	17,09%	1,15 \$	1,41 \$	22,61%
4 L 3,25%	4,44 \$	5,22 \$	17,57%	4,07 \$	5,04 \$	23,83%
1 L 2%	1,12 \$	1,31 \$	16,96%	1,11 \$	1,34 \$	20,72%
4 L 2%	4,24 \$	4,98 \$	17,45%	3,86 \$	4,83 \$	25,13%
1 L 0%	1,03 \$	1,21 \$	17,48%	1,01 \$	1,24 \$	22,77%
4 L 0%	3,88 \$	4,57 \$	17,78%	3,56 \$	4,56 \$	28,09%
IPC annuel P.Q.	103,4	118,4	14,51%	103,4	120,6	16,67%
IPA annuel P.Q.	104,7	121,6	16,14%	104,7	124,6	19,04%
Lait ultrafiltré	Prix Max. 1995/1996			Prix moyens sondage 11/96	Prix moyens 10/2004	% variation 96/2004
1 L 3,25%	1,18 \$			1,24 \$	1,62 \$	30,65%
4 L 3,25%	4,47 \$			4,37 \$	5,71 \$	30,66%
1 L 2%	1,13 \$			1,19 \$	1,56 \$	31,09%
4 L 2%	4,27 \$			4,25 \$	5,59 \$	31,53%
1 L 0%	1,04 \$			1,10 \$	1,45 \$	31,82%
4 L 0%	3,91 \$			3,92 \$	5,21 \$	32,91%
Lait UHT 2% 1L				1,27 \$	1,83 \$	44,09%
Lait UHT 2% 4L	2002			4,96 \$	5,80 \$	16,94%

IPA = Indice Prix en Alimentation